

Conseil Municipal du 04 avril 2023

Extrait du registre des délibérations

D 6-2/2023

Exercice 2022

Compte
Administratif 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 33

Présents : 24

Absent : 0

Excusés-représentés : 9

Votants : 33

Le Maire, soussignée,
certifie que la liste des
délibérations a été
affichée dans les délais
légaux.

L'an deux mil vingt-trois, le quatre du mois d'Avril à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 29 mars 2023, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire

Conseillers en exercice

Présents :

Mme Elisabeth MASSE, Maire,
M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, Mme WASILKOWSKI, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, M. HARDY, M. LOGIER, M. LESIEUX, Mme YAP, M. GOSTIJANOVIC, Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. LEBLANC, M. PARSY, M. GARCIA, Mme DUVAUX, M. RICHER, M. MERCIER, M. RENOUF.

Absents ayant donné procuration :

M. THIBAUT ayant donné procuration à Mme SEGUIN
Mme MARCHAND ayant donné procuration à M. LOGIER
Mme DURIEUX Ayant donné procuration à Mme SENECHAL
Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à M. HUYLEBROECK
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à Mme WASILKOWSKI
M. CRUCHET ayant donné procuration à M. EURIN
Mme ANDRE ayant donné procuration à Mme DUVAUX
Mme BERTHELOT ayant donné procuration à M. RICHER
Mme BRILLOT ayant donné procuration à M. RENOUF

M. Sébastien LEBLANC a été élu secrétaire de séance

Rapport de Madame le Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment son article L1612-12 et L 2121-14,

Vu la délibération D6-1/2023 approuvant le compte de gestion 2022,

Considérant l'élection de M. Jean-Pierre EURIN en qualité de Président en charge du vote du Compte Administratif,

Considérant la présentation selon la note brève et synthétique du CA 2022 jointe,

Considérant que Madame le Maire s'est retirée pour le vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE : Le compte administratif 2022 dont le résultat s'établit
comme suit :

• **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

- Résultat de clôture 2021 :	- 1 059 010.95 €
- Recettes nettes 2022 :	2 441 810.78 €
- Dépenses nettes 2022 :	3 774 886.85 €
Résultat de l'exercice 2022 :	- 1 333 076.07 €
Résultat de clôture 2022 :	- 2 392 087.02 €
- Restes à réaliser recettes :	214 098.06 €
- Restes à réaliser dépenses :	768 753.79 €
Solde des restes à réaliser :	- 554 655.73 €
Résultat de clôture 2022 avec les restes à réaliser	- 2 946 742.75 €

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- Résultat de clôture 2021 :	6 079 822.62 €
- Recettes nettes 2022 :	16 017 312.83 €
- Dépenses nettes 2022 :	14 570 287.77 €
Résultat de l'exercice 2022 :	1 447 025.06 €
- Part affectée à l'investissement 2022 :	1 659 558.68 €
Résultat de clôture 2022 :	5 867 289.00 €

La section d'investissement fait apparaître un résultat cumulé déficitaire de 2 392 087,02 € et un résultat cumulé, en incluant les restes à réaliser, déficitaire de 2 946 742.75 €.

La section de fonctionnement fait apparaître un excédent au niveau de l'exécution de l'année 2022 de 1 447 025,06 € et un excédent de clôture de 5 867 289,00 €.

AUTORISE : Madame le Maire à signer tout document concernant
cette délibération.

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

S²LO

ID : 059-215905274-20230404-D6_2CM040423-BF

DIT :

Que cette délibération pe devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président en charge du Vote,

Jean-Pierre EURIN

Le Secrétaire de séance,

Sébastien LEBLANC

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le



ID : 059-215905274-20230404-D6_2CM040423-BF